

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération
N° 25.070.4
En exercice ... 37
Présents 24
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE ACTION
CULTURELLE

CONVENTIONS PARTENARIALES RELATIVES AUX
MODALITÉS D'ORGANISATION DU FESTIVAL
« INVITATIONS PATRIMOINES EN DOMITIENNE » 2025 -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 10 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

24 Conseillers communautaires présents : madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Henri BEC, monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Brigitte SOULET.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 10 avril 2025

**Conventions partenariales relatives aux modalités d'organisation du Festival « InvitationS
PatrimoineS en Domitienne » 2025 - Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme La Domitienne ;

Vu la délibération n° 13.2021 du Comité de Direction de l'Office de tourisme La Domitienne du 28 juin 2021 renouvelant la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Communauté de communes La Domitienne et l'Office de tourisme La Domitienne ;

Vu le récépissé de demande de renouvellement de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles, conforme à la réglementation, enregistrée sous le numéro de récépissé PLATESV-R-2022-002568, valant licence de diffuseur de spectacles (licence de catégorie 3), à compter du 23 mars 2022 pour une validité de 5 ans ;

Vu le projet de convention cadre relative à l'organisation générale du festival « InvitationS, PatrimoineS en Domitienne 2025 », entre l'Office de tourisme La Domitienne et la Communauté de communes La Domitienne ci-annexé ;

Vu les projets de conventions types tripartites ou quadripartites pour l'organisation des manifestations culturelles composant le festival « InvitationS, PatrimoineS en Domitienne 2025 » ci-annexés ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, anime des politiques culturelles intercommunales depuis plus de vingt-sept ans sur son territoire, et que dans ce cadre, elle organise, diffuse du spectacle vivant et soutient les acteurs culturels locaux ;

Considérant que l'Office de tourisme La Domitienne, contribue à faire connaître le patrimoine architectural, historique, naturel, culturel et industriel de l'ensemble des communes de La Domitienne et organise ou apporte son concours à la promotion d'événements, de manifestations, de festivals, destinés à accroître la notoriété et l'identité du territoire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, La Domitienne, et l'Office de tourisme La Domitienne souhaitent collaborer au renouvellement du festival « InvitationS, PatrimoineS en Domitienne 2025 », du 22 août au 07 septembre 2025 inclus, voué à la valorisation du patrimoine culturel et historique dans des sites publics ou privés du territoire en s'appuyant sur des spectacles, des conférences et des animations de qualité ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette collaboration avec l'Office de tourisme La Domitienne par une convention cadre qui régit les modalités de l'organisation globale du festival « InvitationS, PatrimoineS en Domitienne 2025 », notamment la planification, le pilotage, le financement et la gestion du budget ;

Considérant que pour la réalisation du festival « InvitationS, PatrimoineS en Domitienne 2025 », l'Office de tourisme La Domitienne alloue un budget de 89 500 € et la Communauté de communes La Domitienne finance 145 622 € pour un budget prévisionnel global de 235 122 € ;

Considérant que dans ce cadre des conventionnements avec les communes, avec d'autres collectivités et établissements publics et, aussi, avec les différents prestataires sont nécessaires pour mettre en œuvre chaque manifestation composant ledit festival ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CASTAN, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE l'organisation du Festival « Invitation, PatrimoineS en Domitienne 2025 » sur le territoire de la Communauté de communes La Domitienne.

II. APPROUVE le projet de convention-cadre à conclure avec l'Office de Tourisme La Domitienne pour l'organisation du Festival ci annexé.

III. APPROUVE les projets de conventions types tripartite et quadripartite à conclure avec les communes et les propriétaires privés concernés pour l'organisation des manifestations composant le festival ci-annexés.

IV. AUTORISE monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment les conventions à intervenir.

V. PRÉCISE que les crédits afférents seront prévus au budget de l'exercice 2025.

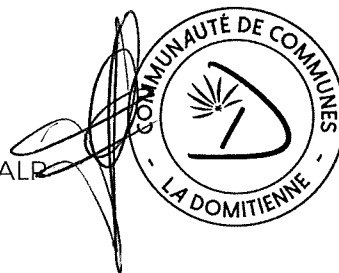
VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

17 AVR. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Brigitte SOLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_07